

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

États Financiers

30 septembre 2006 et 2005

(Rapport des vérificateurs indépendants ci-joint)



Mérové-Pierre - Cabinet d'Experts-Comptables

P.O. Box 13270, Delmas
Port-au-Prince
Haïti

7, rue Lechaud
Bourdon, Port-au-Prince
Haïti

Téléphone (509) 245-6537
(509) 260-2843/44/45
Fax (509) 245-1078
email: mmerove@mpahaiti.com
merovepierre@hainet.net

Rapport des vérificateurs indépendants

Conseil d'Administration
Banque de la République d'Haïti:

Nous avons vérifié les bilans de la Banque de la République d'Haïti aux 30 septembre 2006 et 2005, ainsi que les états des résultats, de l'évolution du capital et des comptes de réserves et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

À l'exception de ce qui est mentionné deux paragraphes ci-dessous, nos vérifications ont été effectuées conformément aux Normes Internationales d'Audit. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des normes comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous croyons que nos vérifications fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Les opérations de Télécommunications d'Haïti S.A.M. (Téléco), filiale de la BRH, ne sont pas consolidées dans les états financiers ci-joints, parce que les informations financières de cette filiale ne sont pas fiables. Ce placement est reflété à la valeur de consolidation et la quote-part de la BRH dans l'actif net de la Téléco a été enregistrée sur la base des états financiers internes non vérifiés de la Téléco, net d'une provision estimée par la Direction. Si les comptes de la Téléco avaient été consolidés, plusieurs postes des états financiers ci-joints ainsi que l'information fournie par voie de notes auraient été sensiblement différents.





Conseil d'Administration
Banque de la République d'Haïti
Page 2

Les états financiers sont préparés tel que décrit à la note 1, et conformément aux dispositions de la loi du 17 août 1979 régissant la Banque Centrale, dont certains articles diffèrent des Normes Internationales de Présentation de l'Information Financière.

À notre avis, à l'exception du fait que les comptes de la Téléco ne sont pas consolidés dans les états financiers ci-joints, comme le mentionne le paragraphe précédent, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la BRH aux 30 septembre 2006 et 2005, ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, selon les normes décrites à la **note 1**.

Mélon-Denne-Cabinet d'Experts-Comptables

Port-au-Prince, 29 janvier 2007

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Bilans
30 septembre 2006 et 2005
(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)

	Notes	2006	2005
ACTIF			
LIQUIDITÉS			
Encaisse en gourdes	G	613,316	431,713
Avoirs en devises	2	<u>3,966,970</u>	<u>4,381,615</u>
		4,580,286	4,813,328
PLACEMENTS			
Placements étrangers	3	8,788,849	5,431,588
Placements locaux	4	1,500,000	-
Disponibilités en DTS	5	417,381	11,577
Avoirs en or	6	<u>30,659</u>	<u>26,634</u>
		10,736,889	5,469,799
PARTICIPATIONS DANS LES ORGANISMES FINANCIERS INTERNATIONAUX			
	7	6,683,764	7,257,360
PRÊTS ET AVANCES			
Crédits à l'État Haïtien	8	21,086,843	22,970,436
Prêts et avances au personnel et aux autres institutions	9	1,354,690	1,217,686
Prêts et avances aux banques créatrices de monnaie et aux institutions financières non bancaires	10	<u>3,000</u>	<u>3,000</u>
		22,444,533	24,191,122
IMMOBILISATIONS			
Immobilisations, au coût	11	2,496,681	1,735,992
Moins amortissement cumulé		<u>(409,944)</u>	<u>(453,684)</u>
		2,086,737	1,282,308
AUTRES			
Placement à la Téléco	12	1,923,380	1,923,380
Autres éléments d'actif	13	<u>1,143,135</u>	<u>1,133,286</u>
		3,066,515	3,056,666
	G	49,598,724	46,070,583

Voir les notes aux états financiers

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Bilans (suite)
30 septembre 2006 et 2005
(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)

	Notes	2006	2005
PASSIF, CAPITAL ET RÉSERVES			
BILLETS ET MONNAIE EN CIRCULATION	14 G	13,536,422	12,781,921
ENGAGEMENTS EN DEVISES	15	6,397,161	5,400,448
CONTRIBUTIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES ORGANISMES FINANCIERS INTERNATIONAUX	16	8,617,060	8,874,100
ENGAGEMENTS EN MONNAIE LOCALE			
Engagements envers les banques créatrices de monnaie et les institutions financières non bancaires	17	17,981,874	14,997,306
Engagements envers les autres institutions	18	326,851	225,228
Autres éléments du passif	19	423,209	578,316
		18,731,934	15,800,850
CAPITAL ET RÉSERVES			
Capital		50,000	50,000
Allocations en DTS		791,264	854,536
Réserve de réévaluation de change		3,219,014	3,484,828
Réserves spéciales		(2,579,607)	(1,140,931)
Réserve de réévaluations terrains et immeubles	11	769,487	-
Réserve légale		74,453	74,453
Moins-values non réalisées sur placements détenus pour revente	3	(8,464)	(109,622)
		2,316,147	3,213,264
	G	49,598,724	46,070,583

Voir les notes aux états financiers

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
États des Résultats
Exercices terminés les 30 septembre 2006 et 2005
(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)

	Notes	2006	2005
REVENUS D'OPÉRATIONS:			
Produits des placements, prêts et avances à l'État Haïtien	G	845,812	491,354
Produits des opérations avec l'étranger		382,539	230,941
Produits des opérations de crédit		70,667	60,333
Autres produits	20	<u>96,592</u>	<u>88,644</u>
		1,395,610	871,272
DÉPENSES D'OPÉRATIONS			
Intérêts débiteurs et frais financiers		1,135,185	354,071
Moins-value sur placement Socabank	4	403,728	-
Coûts de fabrication des billets et des pièces de monnaie		<u>230,939</u>	<u>149,502</u>
		1,769,852	503,573
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		(374,242)	367,699
DÉPENSES ADMINISTRATIVES			
Rémunérations et charges sociales		646,690	528,465
Dépenses administratives		222,796	163,414
Dotation aux amortissements	11	113,943	111,239
Livres périodiques - journaux		1,902	49,542
Dépenses relatives à la gestion des actifs		37,984	32,751
Provision pour mauvaises créances-employés	9	2,402	20,113
Dons		16,540	17,558
Relations publiques		1,639	3,275
Moins value non réalisé sur immeubles	11	12,055	-
Autres dépenses		<u>8,483</u>	<u>13,559</u>
		1,064,434	939,916
DÉFICIT NET DE L'EXERCICE	G	(1,438,676)	(572,217)

Voir les notes aux états financiers

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

États de l'évolution du capital et des comptes de réserves

Exercices terminés les 30 septembre 2006 et 2005

(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)

	CAPITAL	ALLOCATION EN DTS	RÉÉVALUATION DE CHANGE	RÉSERVES SPÉCIALES	RÉSERVE DE RÉÉVALUATION TERRAINS ET IMMEUBLES	RÉSERVE LÉGALE	(MOINS)/PLUS- VALUES NON RÉALISÉES SUR PLACEMENTS
Solde au 30 septembre 2004	50,000	740,904	3,279,844	(568,714)	-	74,453	(51,970)
Effet de change du DTS	-	113,632	-	-	-	-	-
Variation de l'exercice	-	-	204,984	-	-	-	(57,652)
Déficit net	-	-	-	(572,217)	-	-	-
Solde au 30 septembre 2005 et au 1^{er} octobre 2005	50,000	854,536	3,484,828	(1,140,931)	-	74,453	(109,622)
Effet de change du DTS	-	(63,272)	-	-	-	-	-
Surplus de réévaluation – Immeubles	-	-	-	-	769,487	-	-
Variation de l'exercice	-	-	(265,814)	-	-	-	-
Déficit net de l'exercice	-	-	-	(1,438,676)	-	-	101,158
Solde au 30 septembre 2006	50,000	791,264	3,219,014	(2,579,607)	769,487	74,453	(8,464)

Voir les notes aux états financiers

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
États des Flux de Trésorerie
Exercices terminés les 30 septembre 2006 et 2005
(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)

	Notes	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Déficit net de l'exercice	G	(1,438,676)	(572,217)
Éléments de conciliation du déficit net de l'exercice aux liquidités résultant des activités d'exploitation:			
Dotation aux amortissements	11	113,943	111,239
Moins-value sur placement	4	403,728	-
Radiation d'immobilisations	11	7,044	-
Moins-value non réalisée sur immobilisations	11	12,056	-
Perte sur dispositions d'immobilisations		340	2,722
Provision pour pertes sur prêts	9	2,402	20,113
Effet de change résultant de la réévaluation de la participation dans les organismes financiers internationaux		573,596	(1,011,442)
Changement dans les éléments d'actif et de passif résultant des activités d'exploitation:			
Diminution (augmentation) des prêts et avances, net		1,744,187	(337,371)
Billets et monnaie en circulation		754,501	2,164,330
Engagements en devises		996,713	476,300
Contributions et engagements envers les organismes financiers internationaux		(257,040)	1,661,975
Engagements envers les banques créatrices de monnaie		2,984,568	(505,250)
Engagements envers les autres institutions		101,623	89,365
Changements dans les autres éléments d'actif, de passif et de réserves		<u>(903,875)</u>	<u>219,619</u>
Liquidités provenant des activités d'exploitation		5,095,110	2,319,383
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Augmentation des placements étrangers		(3,256,103)	(833,338)
Augmentation des placements locaux		(1,903,728)	-
Acquisitions d'immobilisations	11	<u>(168,321)</u>	<u>(66,784)</u>
Liquidités utilisées dans des activités d'investissement		(5,328,152)	(900,122)
(Diminution) augmentation nette des liquidités		(233,042)	1,419,261
Liquidités au début de l'exercice		5,174,002	2,887,518
Incidence de change sur les liquidités au début de l'exercice		<u>(360,674)</u>	<u>506,549</u>
Liquidités à la fin de l'exercice	G	4,580,286	4,813,328

Voir les notes aux états financiers

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers
30 septembre 2006 et 2005

ORGANISATION

La Banque de la République d'Haïti est une institution dont le capital appartient à l'État et qui remplit le rôle de Banque Centrale. Son organisation est régie par la Loi du 17 août 1979.

Les responsabilités fondamentales de la Banque Centrale sont de fixer les lois et règlements régissant le système bancaire et financier du pays; de définir la politique monétaire du pays; de garder et d'administrer les réserves externes de l'État Haïtien; et d'agir comme agent financier et fiscal de l'État Haïtien pour ses opérations de caisse et de crédit.

La Banque de la République d'Haïti est seule habilitée à émettre les billets et monnaie reçus comme monnaie légale sur le territoire d'Haïti.

Le Conseil d'Administration de la BRH est aussi celui de la Banque Populaire Haïtienne, appartenant à l'État, et du Fonds de Développement Industriel, une société créée par l'État, destinée à fournir un financement à moyen et long terme aux secteurs productifs de l'économie. En fonction de la Loi du 17 août 1979, le Gouverneur de la BRH est le Président du Conseil d'Administration de la Téléco dont la BRH détient 97% des actions.

La très grande majorité des éléments d'actif de la Banque, en fonction de la localisation du risque ultime, est située sur le territoire haïtien.

(1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

- (a) À l'exception des placements étrangers et des immeubles qui sont reflétés à leur juste valeur, les états financiers sont préparés selon la convention de coût historique, suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, et conformément aux dispositions de la loi du 17 août 1979 régissant la Banque Centrale, dont certains articles diffèrent des Normes Internationales de Présentation de l'Information Financière, notamment: les arriérés de créances et la comptabilisation des intérêts y relatifs, le traitement des gains et pertes de change résultant de la réévaluation des avoirs et engagements de la BRH détenus en devises tel que décrit à la note 1(I).

Lors de la préparation de ces états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent les montants des éléments d'actif et du passif déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers ainsi que les revenus de l'exercice. Les résultats peuvent être différents de ces estimations. De l'avis de la direction, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(b) Placement locaux

Les placements locaux représentent les placements en titres et obligations d'une banque locale. En accord avec les dispositions des normes IAS 27 et IAS 28, les états financiers de la Socabank ne sont pas consolidés à ceux de la BRH et le placement en titres de Socabank est reflété à sa valeur d'acquisition, net de la moins-value réalisée étant donné que la BRH détenait un contrôle temporaire au 30 septembre 2006 et que des dispositions ont été prises à date pour transférer ce placement à la Banque Nationale de Crédit (BNC), effectif le 3 février 2007.

Toute moins-value reflétant une baisse de valeur permanente sur ce placement est enregistrée à l'état des résultats.

(c) Placement à Télécommunications d'Haïti SAM (TÉLÉCO)

La BRH détient 97% des actions de la Téléco et le Gouverneur de la BRH est le président du Conseil d'Administration de cette institution. Les états financiers de la Téléco ne sont pas consolidés avec ceux de la BRH étant donné que les états financiers de la Téléco ne sont pas fiables.

Ce placement est maintenu à la valeur de consolidation qui consiste à comptabiliser l'investissement à la valeur d'acquisition en y ajoutant sa quote-part des résultats enregistrés par l'entité émettrice et en y déduisant sa quote-part des dividendes déclarés ou versés net d'une provision substantielle estimée par la Direction (**note 12**).

(d) Conversion des comptes exprimés en devises

Les éléments d'actif et de passif exprimés en devises sont convertis en gourdes haïtiennes aux taux de change prévalant à la date du bilan. Les comptes détenus avec le FMI ont été convertis aux taux officiels du DTS par rapport à la gourde prévalant à la date du bilan.

Les transactions effectuées en monnaies étrangères sont converties au taux de change du marché à la date de la transaction.

Les gains et pertes de change résultant de ces conversions sont inscrits à la réserve de réévaluation (**note 11**), tel que prescrit par la loi, à l'exception des éléments dont les fluctuations de change sont supportées par l'État Haïtien et qui sont inscrits aux crédits à l'État Haïtien. Les comptes relatifs au FMI sont les principaux éléments dont les gains ou pertes de change sont supportés par l'État Haïtien (**note 8**).

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(d) Conversion des comptes exprimés en devises (suite)

Les taux de change du dollar US aux 30 septembre 2006 et 2005 étaient de 39.1292 et 43,0426 gourdes haïtiennes pour un dollar US, respectivement. Les taux de change du DTS étaient de 0.017310271 et 0.016028588 DTS pour une gourde haïtienne aux 30 septembre 2006 et 2005, tel que publié par le FMI.

e) Avoirs en or

L'or est valorisé au cours en vigueur à la date du bilan. Les gains et les pertes résultant de cette valorisation sont inscrits à la réserve de réévaluation (**note 11**). Les cours en vigueur aux 30 septembre 2006 et 2005 étaient de \$US 599.03 et de \$US 473.25 par once d'or. Le stock d'or n'est pas porteur d'intérêts.

(f) Placements en devises

Les placements en devises maintenus à l'extérieur du pays sont composés principalement de valeurs mobilières représentant la participation de la BRH dans des institutions financières étrangères, comptabilisée au coût, et de dépôts à terme gardés à échéance, de comptes en marché monétaire, de bons du trésor des États-Unis, d'obligations à terme détenus pour revente qui sont reflétés à leur juste valeur.

Les profits et pertes non réalisés sur ces placements détenus pour revente sont comptabilisés dans un poste séparé des réserves jusqu'à leur réalisation. Lorsqu'on dispose de ces placements, les profits ou pertes cumulés préalablement aux réserves sont alors virés aux résultats nets de l'exercice.

(g) Participation dans les organismes financiers internationaux

Conformément à l'article 2, alinéa 10, et l'article 61, alinéa 2 de la Loi du 17 août 1979, la BRH a enregistré dans ses livres les participations de la République d'Haïti dans les différents organismes internationaux. Le Gouvernement Haïtien a souscrit au capital de différents organismes financiers internationaux. Les montants payés à titre de capital sont reflétés comme des contributions, et les montants non encore versés sont reflétés comme des engagements (**note 15**). Ces transactions gérées par la BRH à titre de fiduciaire sont réévaluées aux taux de change de la fin de l'exercice.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(I) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(h) Prêts et avances à l'État Haïtien

Les prêts et avances à l'État Haïtien représentent un financement au Secteur Public et comprennent les prêts et les avances en comptes courants au gouvernement, aux collectivités locales et aux entreprises publiques.

Les revenus d'intérêts sur ces prêts et avances sont comptabilisés sur une base d'exercice.

La BRH ne provisionne pas les prêts et avances à l'État Haïtien et aux entreprises publiques à moins de désaccord spécifique.

(i) Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au coût, à l'exception des immeubles qui, à la fin de l'exercice terminé le 30 septembre 2006 ont été réévaluées à leur juste valeur en accord avec un traitement alternatif permis par les Normes Internationales de Présentation de l'Information Financière. La juste valeur des bâtisses a été déterminée à partir d'évaluations effectuées par des experts indépendants en immobiliers à la fin de l'exercice 2006. Les valeurs nettes aux livres ont été ajustées à cette juste valeur. L'effet de réévaluation a été comptabilisé aux postes de réserve de réévaluation bâtisse à l'actif net et les moins-values constatées ont été enregistrées à l'état des résultats.

À l'exception des terrains, des constructions en cours et des aménagements, ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie utile. Les aménagements sont amortis sur la durée des contrats de bail selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les dépenses importantes d'amélioration et de reconditionnement sont capitalisées, alors que les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux dépenses.

Les taux d'amortissement en vigueur pour les principales catégories d'immobilisation sont comme suit:

Immeubles	5%
Matériel et mobilier du bureau	20% à 25%
Matériel informatique	20%
Logiciels informatiques	100%
Matériel roulant	25%
Équipements	20%
Installations	20%
Aménagements	20%

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(j) Frais d'impression des billets

Les frais d'impression des billets et pièces de monnaie sont enregistrés à la dépense au moment de la mise en circulation de la monnaie. Les coûts des stocks de billets commandés et non encore mis en circulation sont inscrits aux autres actifs.

(k) Billets et monnaie en circulation

Le montant des billets et monnaie figurant au passif du bilan de la BRH correspond aux billets et pièces de monnaie en circulation, détenus par l'ensemble des agents économiques.

(l) Réserve de réévaluation de change

L'article 56 de la loi organique de la BRH précise que les gains et les pertes, qui résultent de la réévaluation des avoirs et des engagements de la BRH détenus en devises ou en or, doivent être comptabilisés à un compte dénommé "Réserve de réévaluation" présenté au bilan "Capital et réserves".

(m) Réserve de réévaluation – terrains et immeubles

La plus value résultant de la réévaluation des immeubles est reflétée au poste de réserve de réévaluation terrains et immeubles. Le solde de ce poste sera viré à la réserve spéciale quand les immeubles seront décomptabilisés. Toute moins-value résultant de la réévaluation est enregistrée directement comme une dépense à l'état des résultats à moins qu'elle ne soit relative à une plus value existante pour une même bâtisse déjà réévaluée. Le cas échéant cette moins value sera affectée préalablement au poste de réserve de réévaluation terrains et immeubles.

(n) Contrat de location-vente

La BRH, à titre de bailleur, a cédé pratiquement au preneur tous les avantages et les risques inhérents à la propriété d'un immeuble qu'elle possédait. Les revenus de financement découlant du contrat de location-vente sont enregistrés aux résultats. L'investissement dans le contrat de location, se compose de paiements minimum nets et exigibles en vertu du contrat de location, diminué du revenu de financement non gagné.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(o) Impôts et taxes

Conformément du à l'article 63 de la loi régissant la Banque Centrale, la BRH est exonérée du paiement des droits et taxes de l'État ou des communes dans l'exécution de toutes opérations qui lui sont propres.

(p) Distribution des profits nets

Selon l'article 59 de la loi régissant la BRH, les résultats nets doivent être distribués de la manière suivante: 25% au Trésor Public, 10% à la réserve légale et le solde à des réserves spéciales destinées aux fins d'investissement, de placement, d'agrandissement et autres, tel que fixé par le Conseil d'Administration.

(q) Opérations avec l'État Haïtien

La Loi du 17 août 1979 régissant la BRH mentionne à l'article 2 alinéa 10, que cette dernière exerce toutes les activités de banquier, d'agent financier et fiscal de l'État Haïtien.

Certains postes figurant au bilan de la BRH sont en fait des opérations de l'État Haïtien. Il s'agit notamment des participations, contributions et effets à payer aux Organismes Internationaux (notes 6 et 15).

Les autres dettes de l'État garanties par la BRH sont gérées en postes hors bilan du fait qu'elles ne deviennent une obligation qu'en cas de défaut de l'État Haïtien (note 23).

(r) Fonds de retraite

La BRH a institué un fonds de retraite à cotisations déterminées qui est alimenté par des contributions de la BRH et des cotisations des employés.

Suite à une résolution du Conseil de la BRH en 1993, les bénéfices du fonds de retraite sont payés, à partir de cette date, en fonction des contributions fixées par le Conseil.

(s) Juste valeur des éléments financiers

À l'exception des placements et des immeubles, dont la juste valeur est divulguée séparément, la juste valeur des autres éléments financiers est pratiquement égale au coût.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(2) AVOIRS EN DEVISES

Les avoirs en devises sont composés de:

En milliers de gourdes		2006	2005
Encaisse en dollars US	G	612,254	590,142
Dépôts à vue à l'étranger - dollars US		3,348,613	3,772,689
Effets en transit		<u>6,103</u>	<u>18,784</u>
	G	3,966,970	4,381,615

Les dépôts à vue sont composés de fonds en dollars placés à un jour, rémunérés à des taux d'intérêts moyens de 2.54% à 3.74%, et de 0.67% à 1.65% en 2006 et 2005, respectivement, et de fonds en euros rémunérés à un taux d'intérêts allant de 2.05% à 1% en 2006 et 2005. au 30 septembre 2005, une valeur de G 52 M de ces fonds avait été donnée en garantie à une banque étrangère dans le cadre des transactions d'intermédiations entre la BRH, le Ministère de l'Économie et des Finances et cette banque étrangère. Cette garantie est couverte par le Ministère de l'Économie et des Finances.

(3) PLACEMENTS EN DEVISES

Les placements étrangers sont répartis comme suit:

En milliers de gourdes		2006	2005
Placements disponibles à la vente (a)	G	8,777,872	5,418,213
Valeurs mobilières:			
Exportaciones (Bladex)		8,175	10,491
Citi Institutional Liquid Reserve		1,716	1,798
Banco Latino Americano			
Banque Arabe Amérique (BAA)		<u>1,086</u>	<u>1,086</u>
	G	8,788,849	5,431,588

(a) Les placements en devises détenus pour revente sont répartis comme suit:

En milliers de gourdes		2006	2005
Comptes en marché monétaire:			
Coût	G	159,899	35,659
Juste valeur	G	159,360	35,659

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(3) PLACEMENTS EN DEVISES (SUITE)

En milliers de gourdes		2006	2005
Bons du Trésor des États-Unis:			
Coût	G	1,138,805	1,151,917
Juste valeur		1,130,244	1,144,670
Échéance		2 ans	7 mois à 9 ans
Autres obligations des sociétés:			
Coût	G	7,487,632	4,340,259
Juste valeur		7,488,268	4,237,884
Échéance		5 mois à 4 ans	1 jour à 2 ans
Valeur totale des placements:			
Coût	G	8,786,336	5,527,835
Juste valeur		8,777,872	5,418,213
Moins-values non réalisées sur placements détenus pour revente	G	(8,464)	(109,622)

Les comptes en marché monétaire portent en moyenne un taux d'intérêts de 0.93% à 4.35% en 2006 et 2005.

Les bons du trésor des États-Unis et autres obligations portent en moyenne un taux d'intérêts allant de 3.3% à 5.8% en 2006 et de 1.0% à 3.7% en 2005.

Au 30 septembre 2006, des placements à concurrence de G 7,128 millions ont été donnés en garantie d'une lettre de crédit émise en faveur de la Téléco.

(4) PLACEMENTS LOCAUX

Au 30 septembre 2006, les placements locaux représentent l'investissement de BRH dans SOCABANK et sont répartis comme suit:

En milliers de gourdes		2006
3,574,551 actions au prix unitaire de G 50 l'action (a)	G	178,728
Obligations subordonnées (b)		<u>1,725,000</u>
		1,903,728
Moins value sur placements		<u>(403,728)</u>
	G	<u>1,500,000</u>

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(4) PLACEMENTS LOCAUX (SUITE)

Au cours de l'exercice 2006, la BRH a entrepris une série de mesure visant à sauvegarder les intérêts des déposants de la SOCABANK et l'intégrité du système bancaire et à poursuivre le processus de restructuration de cette banque. Ces mesures comprennent en particulier :

- a) L'acquisition temporaire en date du 28 avril 2006 de 574,551 des actions non encore souscrites de la Socabank tel que stipulé dans une convention signée entre la BRH et la Socabank et de 3,000,000 actions additionnelles au prix de G 50 l'action conférant à la BRH 89% de participation dans Socabank au 30 septembre 2006. À cette date, la BRH détenait 3,574,551 actions réparties en 3,224,051 actions ordinaires et 330,500 actions privilégiées ayant un vote plural équivalant à deux fois celui des actions ordinaires.
- b) La souscription en août 2006 à des obligations subordonnées en gourdes de catégorie 2A émises par Socabank pour un montant total de G 1,725,000,000 comprenant:
 - G 1.5 milliards d'obligations subordonnées de catégorie 2A émises en août 2006. Ces obligations sont émises pour une durée de 10 ans mais peuvent être remboursées par anticipation après 5 ans, moyennant l'accord préalable de la BRH. Les intérêts sont payables annuellement au taux variable de 2% après un sursis d'une année.
 - G 225 millions d'obligations émises le 30 septembre 2006 pour une période de 10 ans au taux variable de 2%. En novembre 2006, ces obligations ont été converties en actions dans le cadre de l'achat de 4,500,000 actions additionnelles de Socabank comprenant 900,000 actions privilégiées de catégorie A et 3,600,000 actions ordinaires de catégorie B.

De plus, en vertu d'un protocole d'accord signé en décembre 2006, la BRH s'est engagé à céder après le 3 février 2007 l'intégralité des actifs et passifs de Socabank à la BNC après le remboursement des obligations de Socabank vis-à-vis de la BRH.

Une moins value représentant le prix d'acquisition des 8,074,551 actions de la Socabank acquises a un prix de G 50 l'action a été enregistrée au 30 septembre 2006, puisque la valeur comptable de l'action de la Socabank était négative soit (G 326) par action à cette date. Cette moins-value a été enregistrée à l'état des résultats pour l'exercice terminé le 30 septembre 2006.

(5) DISPONIBILITÉS EN DROITS DE TIRAGES SPÉCIAUX (DTS)

Ce compte représente les avoirs en compte courant, exprimés en DTS, au Fonds Monétaire International (FMI).

Aux 30 septembre 2006 et 2005, les Droits de Tirages Spéciaux étaient respectivement de 7,224,971 DTS et 185,571 DTS.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(6) AVOIRS EN OR

Les avoirs en or sont valorisés à leur juste valeur aux 30 septembre 2006 et 2005, et se présentent comme suit:

En milliers de gourdes	2006		2005	
	<u>Onces</u>	<u>Valeur</u>	<u>Onces</u>	<u>Valeur</u>
Federal Reserve Bank of New York	1,308	30,659	1,308	26,634

Ces réserves détenues à la Federal Reserve Bank of New York ne portent pas d'intérêts.

(7) PARTICIPATIONS DANS LES ORGANISMES FINANCIERS INTERNATIONAUX

Les participations dans les organismes financiers internationaux se présentent comme suit:

En milliers de gourdes		2006	2005
Fonds Monétaire International (FMI) (a)	G	<u>4,731,295</u>	<u>5,109,620</u>
Autres organismes internationaux:			
Banque Interaméricaine de Développement (BID)		1,566,855	1,723,561
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)		270,605	297,668
Association Internationale de Développement (IDA)		39,713	43,684
Société Interaméricaine d'Investissement (SII)		36,781	40,460
Société Internationale de Financement (IFC)		32,164	35,381
Agence de Garantie des Investissements Multilatéraux (MIGA)		<u>6,351</u>	<u>6,986</u>
		<u>1,952,469</u>	<u>2,147,740</u>
	G	6,683,764	7,257,360

(a) La participation de l'État Haïtien au FMI est de 81,900,000 DTS aux 30 septembre 2006 et 2005.

(8) CRÉDITS À L'ÉTAT HAÏTIEN

En milliers de gourdes		2006	2005
Prêts et avances - selon accord (a)	G	6,679,781	6,679,781
Placements en monnaie locale (b)		1,217,101	1,217,101
Déficit du Trésor Public (c)		11,935,112	13,688,592
Effet de change - FMI (note 1d)		1,248,722	1,380,610
Obligations réseau routier		<u>6,127</u>	<u>4,352</u>
	G	21,086,843	22,970,436

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(8) CRÉDITS À L'ÉTAT HAÏTIEN (SUITE)

- (a) Un accord a été signé entre l'État Haïtien et la BRH le 20 décembre 1996 reconnaissant les créances du Gouvernement envers la BRH et prévoyant le versement d'un montant mensuel par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) à titre d'intérêts sur ces créances. Par amendement du 19 mars 2003 daté du 24 mai 2005, le montant des intérêts mensuels à verser par le MEF s'élevait respectivement à G 70 millions et G 40 millions en 2006 et 2005. Le taux de rendement moyen sur les crédits à l'État Haïtien est de 3.79% et 2.15% pour les exercices 2006 et 2005, respectivement.

Dix mois d'intérêts payés d'avance pour l'exercice 2007, totalisant G 700,000, sont reflétés au crédit à l'État Haïtien (8c).

Les crédits de la BRH à l'État Haïtien n'ont pas d'échéance fixe.

- (b) Les placements en monnaie locale sont composés de:

En milliers de gourdes	2006	2005
Bons du Trésor	G 1,165,101	1,165,101
Obligations et titres	<u>52,000</u>	<u>52,000</u>
	G 1,217,101	1,217,101

Les Bons du Trésor et les obligations et titres portent intérêts à des taux allant de 1% à 5% l'an. Leurs dates d'échéance vont de 1996 à 2008. Certains bons et obligations sont arrivés à échéance mais n'ont pas été honorés. Des intérêts courus et impayés sur ces placements ont été capitalisés aux prêts et avances à l'État Haïtien.

En milliers de gourdes	2006	2005
Bons du Trésor:		
À échoir	G 7,601	57,601
Échus	<u>1,157,500</u>	<u>1,107,500</u>
	<u>1,165,101</u>	<u>1,165,101</u>
Obligations et titres:		
Échus	<u>52,000</u>	<u>52,000</u>
	<u>52,000</u>	<u>52,000</u>
	G 1,217,101	1,217,101

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(8) CRÉDITS À L'ÉTAT HAÏTIEN (SUITE)

(c) La BRH tient les comptes courants du Trésor Public. Ces comptes ne portent pas d'intérêts et se présentent comme suit:

En milliers de gourdes	2006	2005
Exercice courant:		
Recettes publiques - Trésor Public	G (19,750,926)	(15,505,706)
Fonds de financement - Trésor Public	3,347,781	1,192,910
Dépenses de fonctionnement - Trésor Public	<u>15,750,886</u>	<u>14,994,102</u>
(Surplus) déficit - Exercice courant	(652,259)	681,306
Déficit - Exercices antérieurs	<u>17,128,645</u>	<u>16,447,339</u>
Déficit brut à la fin de l'exercice	16,476,386	17,128,645
Dépôts du Gouvernement Central	(3,984,937)	(3,608,352)
Intérêts payés d'avance (a)	(700,000)	-
Autres comptes du Trésor Public	<u>143,663</u>	<u>168,299</u>
	G 11,935,112	13,688,592

(9) PRÊTS ET AVANCES AU PERSONNEL ET AUX AUTRES INSTITUTIONS

Les prêts et avances au personnel et aux autres institutions sont:

En milliers de gourdes	2006	2005
Employés, net	G <u>1,168,754</u>	<u>1,011,081</u>
Entreprises publiques:		
Téléco (a)	160,317	147,194
OAVCT (b)	-	33,333
EDH (c)	<u>25,619</u>	<u>26,078</u>
	<u>185,936</u>	<u>206,605</u>
	G 1,354,690	1,217,686

Aux 30 septembre 2006 et 2005, les prêts aux employés portent intérêt de 4% à 6% l'an et sont ainsi répartis:

En milliers de gourdes	2006	2005
Prêts aux employés, brut	G 1,237,594	1,077,519
Provision	<u>(68,840)</u>	<u>(66,438)</u>
	G 1,168,754	1,011,081

La provision sur les prêts aux employés a ainsi évolué au cours de l'exercice:

En milliers de gourdes	2006	2005
Provision au début de l'exercice	G 66,438	46,325
Dotation de l'exercice	<u>2,402</u>	<u>20,113</u>
Provision à la fin de l'exercice	G 68,840	66,438

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(9) PRÊTS ET AVANCES AU PERSONNEL ET AUX AUTRES INSTITUTIONS (SUITE)

a) Les montants à recevoir de la Téléco sont ainsi composés:

En milliers de gourdes		2006	2005
Avances de fonds	G	8,347	-
Avances pour réseau télématique		87,241	87,241
Découverts de comptes courants		<u>64,729</u>	<u>59,953</u>
	G	<u>160,317</u>	147,194

Les avances de fonds et découverts de comptes courants portent intérêts aux taux de 10% et 12% respectivement en 2006 et 2005. Les avances faites en 2001 pour le réseau télématique n'ont pas été remboursées.

b) Un prêt de G 75,000,000 a été octroyé à l'Office d'Assurance Véhicule Contre Tiers (OAVCT) au cours de l'exercice 2004. Le prêt porte intérêts au taux de 20% et est remboursable sur une période de trois ans à échoir en janvier 2007.

c) Les montants à recevoir de l'EDH sont ainsi composés:

En milliers de gourdes		2006	2005
Lettres de crédit et lettres de garanties			
en faveur de SOGENER	G	21,175	21,175
Avances		<u>4,444</u>	<u>4,903</u>
	G	<u>25,619</u>	26,078

En vertu d'un accord conclu entre l'État Haïtien, SOGENER et l'EDH pour la production d'énergie électrique dans plusieurs villes du pays, la BRH a émis des lettres de crédit en faveur de la firme SOGENER. Ces valeurs n'ont pas été remboursées à date.

(10) PRÊTS ET AVANCES AUX BANQUES CRÉATRICES DE MONNAIE ET AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES NON BANCAIRES

Les prêts et avances aux banques créatrices de monnaie et aux institutions financières non bancaires sont:

En milliers de gourdes		2006	2005
Avances à la BNC	G	<u>3,000</u>	<u>3,000</u>
	G	<u>3,000</u>	3,000

L'avance à la Banque Nationale de Crédit (BNC) bénéficie d'un moratoire sur le paiement des intérêts et le remboursement du principal.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(11) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations au coût ont ainsi évolué au cours de l'exercice:

Coût		Solde au 30/09/05	Acquisitions	(Transferts)	(Dispositions)	Réévaluation	Solde au 30/09/06
Terrains	G	19,838	-	-	-	257,470	277,308
Terrains et immeubles		839,819	-	-	-	496,164	1,335,983
Matériel et mobilier							
de bureau		64,075	4,213	-	-	-	68,288
Matériel informatique		57,281	3,368	(6,787)	-	-	53,862
Équipements		127,809	62,425	(2,569)	-	-	187,665
Matériel roulant		52,122	5,915	(2,421)	(1,611)	-	54,005
Aménagements		17,710	12,165	205	-	-	30,080
Installations		10,561	60	(2,328)	-	-	8,293
Logiciels informatiques		5,105	-	(5,105)	-	-	-
Biens complètement amortis		<u>184,941</u>	<u>-</u>	<u>23,874</u>	<u>(513)</u>	<u>(792)</u>	<u>207,510</u>
		1,379,261	88,146	4,869	(2,124)	752,942	2,222,994
Constructions en cours		<u>356,731</u>	<u>80,175</u>	<u>(7,251)</u>	<u>-</u>	<u>(155,968)</u>	<u>273,687</u>
	G	1,735,992	168,321	(2,382)	(2,124)	596,874	2,496,681

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice:

Amortissement cumulé		Solde au 30/09/05	Amortissement	(Transferts)	(Dispositions)	Réévaluation	Solde au 30/09/06
Terrains et immeubles	G	117,761	42,005	3,584	-	(163,350)	-
Équipements		55,480	26,540	(2,569)	-	-	79,451
Matériel et mobilier							
de bureau		26,062	13,050	-	-	-	39,112
Matériel informatique		28,413	12,368	(6,787)	-	-	33,994
Matériel roulant		24,660	13,755	(2,421)	(1,276)	-	34,718
Aménagements		6,556	3,158	-	-	-	9,714
Installations		5,980	1,793	(2,328)	-	-	5,445
Logiciels informatiques		3,831	1,274	(5,105)	-	-	-
Biens complètement amortis		<u>184,941</u>	<u>-</u>	<u>20,290</u>	<u>(513)</u>	<u>2,792</u>	<u>207,510</u>
	G	453,684	113,943	4,664	(1,789)	(160,558)	409,944

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(11) IMMOBILISATIONS (SUITE)

Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2006, la BRH a procédé à la réévaluation des terrains et immeubles qu'elle détenait. Il en est résulté un surplus de réévaluation net de G 769,487, comme suit:

	<u>Valeur marchande</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Surplus de réévaluation</u>
Terrains et immeubles G	<u>1,427,163</u>	<u>657,676</u>	<u>769,487</u>

La réévaluation d'un immeuble a résulté en une moins-value qui a été enregistrée à l'état des résultats comme suit:

	<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur marchande</u>	<u>Moins-value réalisée</u>
Immeubles G	<u>178,628</u>	<u>166,572</u>	<u>12,055</u>

(12) PLACEMENT À LA TÉLÉCO

Le placement à la Téléco se présente comme suit, à la valeur de consolidation:

<u>En milliers de gourdes</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Valeur au coût d'acquisition G	<u>13,600</u>	<u>13,600</u>
Quote-part des profits antérieurs, net de la provision (a)	<u>1,909,780</u>	<u>1,909,780</u>
Solde à la fin de l'exercice G	<u>1,923,380</u>	<u>1,923,380</u>

- (a) La quote-part de la BRH dans les résultats et l'actif net de la Téléco a été enregistrée sur la base d'états financiers internes non vérifiés, soumis par la Téléco jusqu'en 2000. À partir de l'exercice 2001, la direction de la BRH, sur base de son évaluation de la fiabilité des informations financières disponibles sur la Téléco, a enregistré une provision de 100% sur sa quote-part des résultats nets de la Téléco.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(13) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Les autres éléments d'actif sont:

En milliers de gourdes		2006	2005
Stock de billets neufs et pièces monnaie	G	589,338	634,811
Avances aux fournisseurs		156,289	176,638
Intérêts payés d'avance - Bons BRH		178,673	108,263
Effets collectés à recevoir - BNC		52,144	59,477
Autres frais payés d'avance		67,794	55,079
Autres comptes à recevoir		40,559	45,039
Dépôt à terme - Fonds CERA (BNDAI) (note 19)		12,000	12,000
Intérêts à recevoir sur obligations Socabank		1,348	-
Autres		44,990	41,979
	G	1,143,135	1,133,286

(14) BILLETS ET MONNAIE EN CIRCULATION

Les billets et monnaie en circulation sont:

En milliers de gourdes		2006	2005
Billets et monnaie émis	G	15,224,190	13,369,190
Moins: Billets et monnaie hors circulation		(1,687,768)	(587,269)
	G	13,536,422	12,781,921

L'émission autorisée représente la garantie que donne la BRH pour les billets et monnaie émis à date. Les billets et monnaie hors circulation représentent les montants détenus par la BRH dans son caveau à ces dates. Au cours des exercices 2006 et 2005 respectivement, G 1,855,000,000 et G 215,000,000 ont été émis par la BRH.

(15) ENGAGEMENTS EN DEVISES

Les engagements en devises se présentent comme suit:

En milliers de gourdes		2006	2005
Banques créatrices de monnaie (a)	G	6,156,951	5,172,886
Dépôts des entreprises publiques		145,383	120,117
Institutions financières non bancaires		-	3,530
Autres		94,827	103,915
	G	6,397,161	5,400,448

(a) Les engagements des banques créatrices de monnaie représentent surtout des réserves statutaires en devises requises par la BRH. Ces réserves ne portent pas d'intérêts.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(16) CONTRIBUTIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES ORGANISMES FINANCIERS INTERNATIONAUX

Les contributions et engagements envers les organismes financiers internationaux se présentent comme suit:

En milliers de gourdes		2006	2005
Fonds Monétaire International (FMI) (a)	G	<u>5,910,307</u>	<u>5,743,738</u>
Autres organismes internationaux:			
Banque Interaméricaine de Développement (BID)		1,566,855	1,723,561
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)		270,605	297,668
Association Internationale de Développement (IDA)		39,713	43,684
Société Interaméricaine d'Investissement (SII)		36,781	40,460
Société Internationale de Financement (IFC)		32,164	35,381
Agence de Garantie des Investissements Multilatéraux (MIGA)		<u>6,351</u>	<u>6,986</u>
		<u>1,952,469</u>	<u>2,147,740</u>
Dépôts des organismes internationaux		729,170	954,996
Emprunt - BID 990/SF - HA (b)		<u>25,114</u>	<u>27,626</u>
	G	<u>8,617,060</u>	<u>8,874,100</u>

(a) Les contributions et engagements envers le Fonds Monétaire International (FMI) incluent des engagements relatifs à des opérations de l'État Haïtien et de la BRH.

(b) Le 20 janvier 1997, la BRH a signé un contrat de prêt no. 990/SF - HA avec la Banque Interaméricaine de Développement (BID). Dans le cadre de ce contrat, la BID finance à concurrence de US\$ 2,495,000 l'exécution du Programme de Renforcement Institutionnel de la BRH évalué à la contre-valeur de US\$ 2,745,000 par la BID. Ce prêt porte intérêts aux taux de 1% l'an jusqu'au 20 janvier 2007 et, ensuite, de 2% l'an au-delà de cette date sur les soldes dus. Les intérêts sont capitalisés au financement. Des intérêts totalisant US\$ 6,370 ont été capitalisés respectivement au cours des exercices 2006 et 2005. Ce prêt est remboursable au moyen de 60 tranches semestrielles consécutives dont la première devra être versée le 20 juillet 2007 et la dernière au plus tard le 20 janvier 2037.

Le 20 septembre 2002, sur requête du Ministère de l'Économie et des Finances et de la BRH, la partie non décaissée du financement a été annulée.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(17) ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES CRÉATRICES DE MONNAIE ET LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES NON BANCAIRES

Les engagements en monnaie locale envers les banques créatrices de monnaie et les institutions financières non bancaires se présentent comme suit:

En milliers de gourdes	2006	2005
Banques créatrices de monnaie (a)	G 10,164,710	9,472,001
Bons BRH (b)	7,809,000	5,501,000
Institutions financières non bancaires	<u>8,164</u>	<u>24,305</u>
	G 17,981,874	14,997,306

(a) Les engagements des banques créatrices de monnaie sont surtout des réserves statutaires en monnaie locale requises par la BRH. Ces réserves ne portent pas d'intérêts.

(b) Les taux de rémunérations des bons BRH aux 30 septembre sont comme suit:

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Échéance de 7 jours	13%	11%
Échéance de 28 jours	16%	13%
Échéance de 91 jours	18%	15%

En cas d'insuffisance de liquidités des banques, la BRH consent à prendre en pension des bons présentés par ces institutions à un taux de 29% et 26% en 2006 et 2005, respectivement.

Au 30 septembre 2006 et 2005, il n'y avait pas de bons pris en pension.

(18) ENGAGEMENTS ENVERS LES AUTRES INSTITUTIONS

Les engagements envers les autres institutions sont les suivants:

En milliers de gourdes	2006	2005
Dépôts des entreprises publiques	G 165,581	102,485
Dépôts des collectivités locales	109,060	60,689
Chèques certifiés émis en monnaie locale	33,409	55,474
Divers	<u>18,801</u>	<u>6,580</u>
	G 326,851	225,228

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(19) AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF

Les autres éléments du passif se présentent comme suit:

En milliers de gourdes		2006	2005
Dépôts de garantie - lettres de crédit	G	106,775	218,198
Chèques de Direction et certifiés - BRH		54,772	114,063
Fonds immobilisés		51,402	82,243
Provisions pour charges sociales		53,854	69,186
Dépôts-employés et autres comptes du personnel		41,570	30,464
Fonds détenus pour tiers (a)		42,813	17,498
Fournisseurs à payer		48,716	14,426
Contrepartie - dépôt à terme (BNDAL) (note 13)		12,000	12,000
Dépôts de cautionnement		5,005	4,675
Autres comptes à payer		6,302	15,563
	G	423,209	578,316

a) Fonds détenus pour tiers

Dans le cadre du Décret du 14 novembre 1980 réglementant le fonctionnement des banques et des activités bancaires sur le territoire de la République D'Haïti, la BRH gère la liquidation de la Banque Nationale de Développement Agricole et Industriel (BNDAL). À ce titre, elle comptabilise à son bilan un passif lié à la collection des obligations de tiers envers la BNDAL. De même, la BRH effectue certains débours pour compte de la BNDAL dans le cadre de cette gestion. Selon la politique de la Banque, ces débours sont débités directement aux obligations collectées pour le compte de la BNDAL.

Aux 30 septembre 2006 et 2005, les soldes des transactions enregistrées dans le cadre de la gestion de la liquidation de la BNDAL sont comme suit:

En milliers de gourdes		2006	2005
Autres éléments d'actif:			
Dépôt à terme détenu pour BNDAL	G	12,000	12,000
Autres éléments du passif:			
Contrepartie - dépôt à terme BNDAL		(12,000)	(12,000)
Valeurs collectées pour compte BNDAL, net		42,813	(17,498)
	G	42,813	(17,498)

(20) AUTRES PRODUITS

Les autres produits comprennent surtout les commissions provenant des opérations bancaires et des pénalités imposées dans le cadre des activités de surveillance du système financier.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(21) FONDS DE RETRAITE

La dépense annuelle pour le fonds de retraite correspondant aux contributions à ce fonds selon le taux fixé par la BRH s'élève à G 22,734,617 et G 26,646,926, respectivement pour les exercices terminés les 30 septembre 2006 et 2005.

Suite à une décision de Conseil en 1993, les bénéfices sur le fonds de retraite ne sont pas prédéterminés et sont payés, à partir de cette date, en fonction des contributions fixées par le Conseil. Le Conseil de la BRH estime que tout passif éventuel relatif à ce fonds de retraite n'est pas d'importance à la situation financière de la BRH.

(22) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL

a) Au 30 septembre 2006 et 2005, les lettres de garantie et de crédit émises par la BRH en faveur de sociétés commerciales s'élèvent à environ G 585,645,679 et G 129,202,824, respectivement. Les lettres de crédit ont été émises sur demande du Ministère de l'Économie et des Finances et de la Téléco et garantissent des créances de l'État Haïtien et de certaines entreprises publiques envers ces sociétés.

b) En vertu d'un Protocole d'Accord datant du 5 décembre 2006 entre la BRH et la BNC, dans le cadre du rachat des actifs et passifs de Socabank par la BNC, la BRH s'est engagée à supporter 50% des fonds propres négatifs de Socabank au 30 septembre 2006 s'élevant à G 1.3 milliard. Cette garantie sera constituée sous la forme d'une lettre de garantie et couvrira une portion du portefeuille contaminé de la Socabank.

De plus la BRH s'engage à faire une avance rémunérée de G 275 millions à la BNC pour permettre à celle-ci de rencontrer le ratio de liquidité requis dans le système bancaire au cours de l'absorption effective de la Socabank par la BNC. Cette avance de fonds et les intérêts devront être remboursés dans un délai de trois (3) ans après la date d'absorption.

c) Au 30 septembre 2006, la BRH traite de certaines affaires en instance de litige par ou contre quelques tiers. Selon l'évaluation des faits à jours, de l'avis de conseillers juridiques, les positions prises par la BRH sont bien fondées. On ne prévoit pas qu'un règlement éventuel des poursuites soit d'importance à la situation financière de la BRH.

(23) POSTES HORS BILAN

Les postes hors bilan comprennent:

En milliers de gourdes	2006	2005
Prêts à l'État Haïtien garantis par la BRH	G 5,568,110	4,395,323
Stocks de billets et pièces chez les fournisseurs	G 2,338,501	5,397,501

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Notes aux États Financiers

(24) GESTION DES RISQUES

Parmi les risques financiers que la Banque doit gérer, on retrouve principalement les risques de liquidités, de placements, de taux d'intérêts, de crédit et de change.

Risque de liquidités

Le risque de liquidités surviendrait si la BRH n'arrivait pas à convertir, à approximativement leur valeur marchande, ses placements en cash ou si elle n'arrivait pas à disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations. Une gestion prudente des risques de liquidités sous-entend le maintien de liquidités ou d'équivalent de liquidités suffisantes et/ou l'utilisation rationnelle de politiques de financement.

Les obligations de la BRH ne l'exposent pas à des risques importants de liquidités vu qu'elle n'a généralement pas de créances importantes envers des fournisseurs étrangers. La BRH doit également maintenir suffisamment de réserves liquides en dollars US pour permettre, à titre de fiduciaire, le règlement des obligations de l'État à leur date d'échéance. La BRH gère ce risque à travers:

- Un processus budgétaire permettant de suivre les échéances des créances étrangères du gouvernement.
- Le maintien d'un portefeuille de placements facilement négociable.

La BRH, à l'instar de toutes banques centrales, n'a pas de risque de liquidités par rapport à ses obligations locales.

Risques de placements

Le risque de placements survient lorsqu'un titre de placement perd de sa valeur en raison de résultats financiers défavorables, réels ou anticipés, de la société émettrice. Pour gérer ce risque, la BRH a mis en place des politiques et procédures qui définissent la nature et la qualité des titres de placements dans lesquels elle investit.

Les principaux paramètres de la politique de la BRH sont les suivants:

- Investir dans des titres de créances négociables bien côtés, facilement disponibles et à risques faibles.
- Fixer des critères de maturité maximale.
- La diversification du portefeuille en différents instruments tout en limitant l'exposition maximale permise par type de sécurité ou par émetteur.

Les placements de la Banque Centrale rencontrent les objectifs de sécurité liés à la gestion des avoirs en devises.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Notes aux États Financiers

(24) GESTION DES RISQUES (SUITE)

Risques de taux d'intérêts

La gestion des risques de taux d'intérêts à la BRH est conditionnée par les objectifs en matière de politique monétaire. Le portefeuille de prêts de la BRH est constitué principalement de crédit au Gouvernement dont les taux d'intérêts ne sont pas des taux commerciaux. Les taux de rémunération des Bons BRH sont ajustés régulièrement.

Risques de crédit

Le risque de crédit résulte de l'incapacité d'un emprunteur de s'acquitter de ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

Le portefeuille de crédit de la Banque Centrale est constitué en majeure partie par le crédit au Gouvernement. La BRH en tant que banquier de l'État n'est pas exposée à des risques significatifs de par ses engagements de crédit envers l'État.

Risques de change

Le risque de change découle de la variation de la valeur d'actifs et de passifs libellés en devises étrangères, exprimée en gourdes, due aux fluctuations du taux de change. En vertu de l'article 56 de la loi organique de la BRH, les gains et pertes qui résultent de la réévaluation des avoirs et des engagements de la BRH détenus en devises ou en or sont comptabilisés à la Réserve de Réévaluation.

(25) CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassifiés pour fins de présentation seulement.